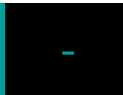
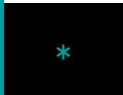


Votation communale du 24 septembre 2017 relative à la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève, du 28 avril 2017, approuvant le budget 2017, en tant qu'elle prévoit la diminution de 1 000 000 F des dépenses générales des Départements finances et logement, construction et aménagement, culture et sports, espaces urbains et sécurité, cohésion sociale et solidarité par rapport à l'exercice précédent, la diminution de 340 000 F des dépenses pour la solidarité internationale par rapport à l'exercice précédent, la diminution de 963 160 F des dépenses dans l'encouragement à la culture du Département de la culture et des sports dans les groupes de comptes 313 (achats de fournitures et autres marchandises), 315 (entretien de matériel par des tiers) et 318 (honoraires et prestations de service) par rapport à l'exercice précédent, la diminution de 150 000 F des dépenses pour les allocations de rentrée scolaire par rapport à l'exercice précédent.



SOMMAIRE

OBJET [pp.4-27](#)

Votation communale du 24 septembre 2017 relative à la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève, du 28 avril 2017, approuvant le budget 2017, en tant qu'elle prévoit la diminution de 1 000 000 F des dépenses générales des Départements finances et logement, construction et aménagement, culture et sports, espaces urbains et sécurité, cohésion sociale et solidarité par rapport à l'exercice précédent, la diminution de 340 000 F des dépenses pour la solidarité internationale par rapport à l'exercice précédent, la diminution de 963 160 F des dépenses dans l'encouragement à la culture du Département de la culture et des sports dans les groupes de comptes 313 (achats de fournitures et autres marchandises), 315 (entretien de matériel par des tiers) et 318 (honoraires et prestations de service) par rapport à l'exercice précédent, la diminution de 150 000 F des dépenses pour les allocations de rentrée scolaire par rapport à l'exercice précédent.

DÉLIBÉRATION [pp. 4-5](#)

INTRODUCTION DU COMITÉ RÉFÉRENDAIRE [pp. 6-7](#)

RÉFÉRENDUM 1 [pp. 8-13](#)

Synthèse brève et neutre [pp. 8-9](#)

Commentaire des autorités [pp. 10-12](#)

Commentaire du comité référendaire [pp. 12-13](#)

RÉFÉRENDUM 2 [pp. 14-17](#)

Synthèse brève et neutre [p. 14](#)

Commentaire des autorités [pp. 15-16](#)

Commentaire du comité référendaire [pp. 16-17](#)

RÉFÉRENDUM 3 [pp. 18-22](#)

Synthèse brève et neutre [pp. 18-19](#)

Commentaire des autorités [pp. 19-21](#)

Commentaire du comité référendaire [pp. 21-22](#)

RÉFÉRENDUM 4 [pp. 23-27](#)

Synthèse brève et neutre [pp. 23-34](#)

Commentaire des autorités [pp. 24-26](#)

Commentaire du comité référendaire [pp. 26-27](#)

PRISES DE POSITION [pp. 28-30](#)

À VOTRE SERVICE [p. 31](#)

OÙ ET QUAND VOTER? [p. 32](#)

DÉLIBÉRATION

DÉLIBÉRATION PR-1194

LE CONSEIL MUNICIPAL, vu l'article 30, alinéa 1, lettres A, B, C et G, l'article 74, alinéa 5, et l'article 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984; sur proposition du Conseil administratif, décide par **41 OUI** contre **36 NON**

DÉLIBÉRATION I — BUDGET ADMINISTRATIF ET MODE DE FINANCEMENT

ARTICLE PREMIER — BUDGET DE FONCTIONNEMENT

| | |
|--------------------------------------------|-------------------|
| Les charges du budget de fonctionnement | F |
| de la Ville de Genève sont arrêtées à | 1 189 061 165 |
| sous déduction des imputations internes de | <u>41 705 038</u> |
| soit un total des charges nettes de | 1 147 356 127 |
| | |
| et les revenus à | 1 192 867 298 |
| sous déduction des imputations internes de | <u>41 705 038</u> |
| soit un total des revenus nets de | 1 151 162 260 |

L'excédent de revenus présumé s'élève à 3 806 133 F.

ARTICLE 2 — BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Le budget des investissements se présente de la manière suivante :

| | |
|-----------------------------------|-------------|
| A patrimoine administratif | F |
| dépenses | 100 000 000 |
| recettes | <u>0</u> |
| investissements nets | 100 000 000 |

| | |
|-------------------------------|------------|
| B patrimoine financier | |
| dépenses | 30 000 000 |
| recettes | <u>0</u> |
| investissements nets | 30 000 000 |

| | |
|----------------------|-------------|
| C total | F |
| dépenses | 130 000 000 |
| recettes | <u>0</u> |
| investissements nets | 130 000 000 |

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant de délibérations particulières votées et sous réserve de celles qui doivent l'être.

ARTICLE 3 — MODE DE FINANCEMENT

Les investissements nets sont autofinancés comme suit :

| | | |
|---------------------------------------|-------------|-------------------|
| A patrimoine administratif | F | F |
| investissements nets | | 100 000 000 |
| amortissements ordinaires | 78 212 118 | |
| amortissements complémentaires | <u>0</u> | |
| excédent de revenus de fonctionnement | + 3 806 133 | |
| autofinancement | | <u>82 018 251</u> |
| insuffisance de financement | | 17 981 749 |
| | | |
| B patrimoine financier | | |
| investissements nets | | 30 000 000 |
| amortissements (autofinancement) | | <u>3 279 109</u> |
| insuffisance de financement | | 26 720 891 |
| | | |
| C total | | |
| investissements nets | | 130 000 000 |
| amortissements ordinaires | 81 491 227 | |
| amortissements complémentaires | <u>0</u> | |
| excédent de revenus de fonctionnement | + 3 806 133 | |
| autofinancement | | <u>85 297 360</u> |
| insuffisance de financement | | 44 702 640 |

ARTICLE 4 — COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 3 806 133 F correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

ARTICLE 5 — DÉROGATION

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisition de collections.

INTRODUCTION DU COMITÉ RÉFÉRENDAIRE

Les coupes dans le budget 2017 de la Ville de Genève constituent le deuxième volet d'un programme de démantèlement social et culturel annoncé par les partis de droite (PLR, PDC, MCG, UDC) au début de la législature 2015-2020. Ce programme vise à couper, d'ici 2020, au moins 50 millions de francs dans le budget annuel de la Ville, éliminant ainsi toute une série de services et de prestations que la Ville garantissait jusqu'ici à la population. En juin 2016, lorsque le corps électoral de la Ville de Genève a été appelé à se prononcer une première fois contre les coupes budgétaires de plus de 7 millions opérées par la majorité de droite du Conseil municipal, il ne s'y est pas trompé, il a exprimé à plus de 60 % son refus de voir amputer les prestations de la Ville.

En 2016 les coupes frappaient de manière linéaire deux grands ensembles de lignes budgétaires, ce qui rendait possible le regroupement de ces coupes dans deux référendums. Dans le budget 2017, les partis de droite ont opéré à la fois des coupes linéaires qu'on a pu regrouper dans le premier référendum, mais ils ont ajouté des coupes dans des domaines spécifiques, notamment dans la culture, le social et la solidarité, ce qui a nécessité le lancement de référendums spécifiques à ces coupes. La somme des coupes soumises aux 4 référendums s'élève à près de 2,5 millions de francs alors que le total des coupes votées par la majorité de droite dans le budget 2017 atteint 3,5 millions de francs. Une partie de ces coupes n'étaient pas attaquables au référendum puisqu'elles concernent des lignes qui n'existaient pas dans le budget précédent et une autre partie de ces coupes auraient nécessité de lancer des référendums supplémentaires.

DES ATTAQUES IRRESPONSABLES CONTRE LA QUALITÉ DE VIE

Sachant que le projet de budget proposé par le Conseil administratif présentait un excédent et que le boni pour l'année 2016 s'est monté à plus de 30 millions, les coupes dans les prestations imposées par la droite relèvent d'une posture irresponsable, loin d'un projet de société en faveur de l'ensemble des habitant-e-s. En imposant ces coupes budgétaires, la majorité du Conseil municipal s'attaque à ce qui fait la richesse de notre Ville : la diversité de la création culturelle et les projets de lutte contre la précarité, l'isolement et la discrimination.

LE DERNIER MOT APPARTIENT AU PEUPLE

Suite à plusieurs rendez-vous démocratiques, notamment trois consécutifs relatifs aux hausses des tarifs des TPG et aux coupes effectuées par le parlement municipal en décembre 2015 dans le budget 2016, le corps électoral s'est très clairement prononcé contre ces attaques aux prestations. Il en a été de même lors de la consultation relative à la baisse massive d'impôts dite RIE3 ; le corps électoral s'est prononcé contre les suppressions de prestations puisqu'il s'est déterminé contre les effets désastreux des baisses d'impôts conséquentes proposées aux entreprises. Pourtant, on a vu le président du Conseil d'Etat traiter le corps électoral et ses votes successifs de « sidérants ». De même, la majorité de droite du Conseil municipal alors qu'elle devait tenir compte de la position exprimée dans les urnes par plus de 60 % des votants en juin 2016 s'en est moquée ouvertement et publiquement. Enfin, alors que le corps électoral de la Ville et du canton de Genève, comme de la Suisse s'est prononcé contre la réforme RIE3, ces mêmes autorités ne l'entendent pas de cette oreille et nous concoctent déjà une nouvelle réforme dite PF17 avec le même taux d'abaissement des impôts et les mêmes effets catastrophiques dans les prestations à la population.

Il est grand temps de rappeler à toutes ces personnes qui bafouent la volonté populaire qu'elles ne sont élues que par une délégation du pouvoir suprême du corps électoral et qu'elles doivent ainsi respecter le dernier mot que la majorité du corps électoral exprime lorsqu'il est consulté par une initiative ou un référendum. Et que, a contrario, si elles n'entendent pas respecter cette volonté populaire, elles doivent en tirer les conséquences et s'en aller.

RÉFÉRENDUM 1

Référendum communal contre la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 28 avril 2017 approuvant le budget 2017, en tant qu'elle prévoit la diminution de 1 000 000 F des dépenses générales des Départements finances et logement, constructions et aménagement, culture et sports, espaces urbains et sécurité, cohésion sociale et solidarité, par rapport à l'exercice précédent.

SYNTHÈSE BRÈVE ET NEUTRE

Le 10 novembre 2016, le Conseil administratif de la Ville de Genève a déposé un projet de budget pour l'année 2017 bénéficiaire à hauteur de 265 000 F. Lors de sa séance du 10 décembre 2016, la majorité du Conseil municipal a renvoyé ce projet de budget à la commission des finances et le 22 décembre 2016 le Conseil municipal a voté les 12^{èmes} provisoires. Fin avril 2017, après avoir ajouté différentes coupes aux modifications apportées par le Conseil administratif dans le budget, le Conseil municipal a voté le budget qui fait l'objet du présent référendum. Au final, ces réductions cumulées ont engendré un excédent de 3,8 millions de francs.

CES COUPES BUDGÉTAIRES REPRÉSENTENT NOTAMMENT

= pour le Département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) – 250 000 F de coupes, à savoir :

- Réduction de l'achat de matériel et d'équipement pour les places de jeux dans les écoles et les parcs
- Réduction de l'entretien et du nettoyage des bâtiments, préaux d'école inclus
- Réduction du budget des événements destinés aux aîné-e-s

= pour le Département de la Culture et des sports (DCS) – 300 000 F de coupes, à savoir :

- Réduction de subventions culturelles et sportives
- Réduction des moyens alloués aux expositions dans les musées
- Réduction de l'entretien des bâtiments

= pour le Département des constructions et de l'aménagement – 150 000 F de coupes, à savoir :

→ Réduction de la pose du phono absorbant sur les routes et leur entretien

= pour le Département des finances et du logement – 100 000 F de coupes, à savoir :

→ Réduction dans l'entretien d'immeubles

= pour le Département de l'environnement urbain et de la sécurité – 200 000 F de coupes, à savoir :

→ Réduction dans les achats de fournitures et autres marchandises

Ces réductions ont amélioré le résultat financier, initialement de 265 000 F, d'un montant de 1 million.

Le budget de la Ville de Genève a été adopté par 41 voix contre 36 le 28 avril 2017.

Le présent référendum communal vise à annuler la décision de diminuer de 1 million de francs les dépenses générales des Départements finances et logement, constructions et aménagement, culture et sports, espaces urbains et sécurité, cohésion sociale et solidarité.

Les électrices et les électeurs acceptant les réductions budgétaires opérées par le Conseil municipal devront voter OUI, celles et ceux qui les refusent devront voter NON.

COMMENTAIRE DES AUTORITÉS

1. COMMENTAIRE DE LA MAJORITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL (PDC, PLR, UDC ET MCG)

La majorité du Conseil municipal (CM) défend les arbitrages budgétaires effectués.

Une bonne gestion financière d'une collectivité publique est cruciale puisqu'elle permet d'assurer durablement les prestations dont les habitant-e-s ont besoin. La conjoncture économique difficile, qui s'est traduite par une baisse des rentrées fiscales des personnes physiques en 2016, nécessite d'envisager l'avenir avec prudence et de réduire de façon raisonnable les dépenses de la Ville de Genève.

La majorité du CM a donc pris ses responsabilités et a amélioré le résultat de 3,5 millions de francs, générant un excédent total au budget 2017 de 3,8 millions.

Cette diminution est donc largement supportable par les différents départements concernés qui auront d'ailleurs le choix d'affecter les mesures d'économies votées là où ils estiment que cela est possible et nécessaire.

S'agissant plus particulièrement de la diminution de 1 000 000 F des dépenses générales (sur un total de 198 millions), répartie de façon équitable au sein des cinq départements, celle-ci représente une baisse minimale de l'ordre de 0,5% par département. Cette diminution ne porte dès lors en aucune manière atteinte à la qualité des prestations publiques offertes par la Ville de Genève. Elle permet au contraire d'affronter l'avenir avec sérénité. A plus forte raison lorsque les différents départements ne dépensent jamais la totalité des enveloppes budgétaires votées par le Conseil municipal.

La majorité du Conseil municipal (PDC, PLR, UDC et MCG) accorde une importance toute particulière à ce que l'action publique, source de cohésion sociale, soit à la hauteur des besoins des citoyen-ne-s et des impôts dont ils s'acquittent.

C'est la raison pour laquelle elle vous invite à voter OUI à cette délibération qui n'impactera en rien les prestations publiques et le fonctionnement de notre cité.

2. COMMENTAIRE DE LA MINORITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL (PS, VERTS ET EàG) ET DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La minorité du Conseil municipal (CM) et le Conseil administratif (CA) se sont opposés aux réductions budgétaires pour plusieurs raisons.

AUCUNE JUSTIFICATION FINANCIÈRE AUX COUPES DÉCIDÉES

La majorité du CM n'avait aucune raison financière de procéder à une diminution. Non seulement le projet de budget 2017 présenté par le CA était équilibré, mais au surplus il dégageait un excédent financier de 265 000 F. La Ville de Genève jouit d'une excellente santé financière. Cela est rappelé par différentes études, qui saluent les performances de gestion de la commune.

Depuis 2007, la dette municipale a baissé de 17,9% (soit de 330 millions). La moyenne d'autofinancement des investissements sur 10 ans atteint les 144%. Et les comptes 2016 affichent un boni de 32,5 millions de francs.

LE BON FONCTIONNEMENT DE LA VILLE EST MIS EN DANGER

Ces coupes entraînent par exemple une diminution des mandats confiés à des entreprises de nettoyage pour l'entretien des infrastructures et des bâtiments municipaux : cela impacte le nettoyage des places de jeux, des parcs, des pataugeoires ou encore des préaux des écoles. Elle touche également des activités populaires réalisées en partenariat avec des prestataires externes, tels que les cours de sport pour les enfants (Ecoles de sport), la Fête de la musique, les activités «Sport Senior», les manifestations de « La ville est à vous » ou encore l'installation en hiver de patinoires aux Charmilles et aux Bastions. Pour ne citer que quelques exemples.

L'ÉCONOMIE LOCALE EST PÉNALISÉE

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont des partenaires importants de la Ville de Genève, une part considérable de leur chiffre d'affaires est réalisée grâce aux mandats confiés et aux achats réalisés par la commune ainsi que les commandes de travaux sur les routes, pour l'amélioration des espaces publics et la construction de logements. De nombreux secteurs économiques sont touchés par cette coupe : citons les entreprises de nettoyage, les entreprises du bâtiment, les fournisseurs en matériel bureautique, les traiteurs, les imprimeurs, les agences de graphisme ou encore les réparateurs.

Alors que la promotion économique locale fait partie des priorités de la Ville de Genève et que le contexte économique est tendu, priver les PME d'une partie de leurs recettes est incompréhensible et prétérite l'emploi.

COMMENTAIRE DU COMITÉ RÉFÉRENDAIRE

NON AUX COUPES D'UN MILLION DANS LES PRESTATIONS À LA POPULATION

Ces coupes linéaires dans les dépenses de tous les départements de la Ville pourront affecter toutes les prestations, toutes les subventions ainsi que l'ensemble du traitement du personnel de la Ville de Genève. Appliquées à la lettre, ces coupes comporteraient, entre autres, des diminutions de 50 000 F dans le budget pour les services d'incendies et secours (SIS), plus de 100 000 dans l'entretien des places de jeux et des bâtiments scolaires (préaux compris), 50 000 F dans les services des sports, 35 000 F dans les parcs et promenades et encore plus de 70 000 F dans les routes communales. Dans l'encouragement à la culture, il faudrait couper 9 500 F dans la subvention à l'Orchestre de la Suisse Romande, 16 000 F dans le budget de la Bibliothèque de Genève (BGE), 38 000 F dans les Bibliothèques municipales, 14 000 F dans le Musée d'Ethnographie ou encore 18 000 F dans les Conservatoires et Jardins botaniques. Au total, ces coupes linéaires enlèveraient 250 000 F à l'encouragement à la culture. À ces coupes il faut évidemment ajouter les coupes spécifiques dans l'encouragement à la culture, pour un montant de 963 000 F, soumises à la votation avec le référendum numéro 3.

Puisque la droite majoritaire du Conseil municipal a voté ces coupes linéaires sur l'ensemble des dépenses des cinq départements (finances et logement, constructions et aménagement, culture et sports, espaces urbains et sécurité, cohésion sociale et solidarité) sans plus de précisions, l'administration municipale devra choisir entre couper de manière linéaire dans tous les services, ou concentrer les coupes de manière beaucoup plus lourde dans certains services. Quelles prestations à la population seront touchées le plus durement? Quelles associations et institutions verront leur subvention diminuer le plus fortement? Est-ce que ce seront les prestations et institutions mentionnées plus haut? Ou plutôt certaines prestations de Cité Seniors

comme la Croisière des aîné-e-s? Ou le budget du Grand Théâtre? Ou les cultures dites alternatives? Les évènements culturels populaires comme la Fête de la musique? Les événements comme « La Rue est à Vous »? Ou alors l'ouverture de places de crèche? Ou encore la pose du phono absorbant sur les routes? Ou le programme urgent d'extension des aménagements pour la circulation et le stationnement des vélos en ville?

La pratique sportive pour toutes et tous serait aussi menacée. Le déficit d'entretien des infrastructures sportives engendré par ces coupes aboutira à une détérioration des conditions d'accueil des publics.

NON AUX COUPES DANS LA SÉCURITÉ ET LE CADRE DE VIE DES HABITANT-E-S

Couper dans les mandats externes signifie également réduire les moyens financiers pour le maintien de nombreux services publics. Sont concernés l'entretien et le nettoyage des écoles, des préaux, des parcs, des pataugeoires publiques. De même, ces coupes affecteront l'achat de matériel pour les pompiers (SIS) et pour la voirie. Diminuer l'entretien et le nettoyage revient à réduire la sécurité.

Pour l'ensemble de ces raisons, le comité référendaire « NON aux coupes budgétaires en Ville de Genève » vous invite à voter et à faire voter NON aux coupes de 1 million dans les dépenses générales des Départements finances et logement, constructions et aménagement, culture et sports, espaces urbains et sécurité, cohésion sociale et solidarité.

RÉFÉRENDUM 2

Référendum communal contre la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 28 avril 2017 approuvant le budget 2017, en tant qu'elle prévoit la diminution de 340 000 F des dépenses pour la solidarité internationale par rapport à l'exercice précédent.

SYNTHÈSE BRÈVE ET NEUTRE

Le 10 novembre 2016, le Conseil administratif de la Ville de Genève a déposé un projet de budget pour l'année 2017 bénéficiaire à hauteur de 265 000 F. Lors de sa séance du 10 décembre 2016, la majorité du Conseil municipal a renvoyé ce projet de budget à la commission des finances et le 22 décembre 2016 le Conseil municipal a voté les 12^{èmes} provisoires. Fin avril 2017, après avoir augmenté les coupes dans le budget présenté par le Conseil administratif, le Conseil municipal a voté le budget qui fait l'objet du présent référendum. Au final, ces réductions ont engendré un excédent de 3,8 millions de francs.

La Ville de Genève participe avec de modestes contributions aux efforts dans la coopération au développement de la Confédération, du canton de Genève et de toutes les communes genevoises. Ces coupes budgétaires pénaliseraient gravement des dizaines de petits projets gérés par des organisations genevoises et qui amènent une aide directe pour la construction de dispensaires, l'extraction de l'eau ou la construction d'écoles. Le projet de budget 2017 présenté par le Conseil administratif en décembre 2017 était équilibré, il dégagait au surplus un léger excédent financier de 265 000 F.

Le budget de la Ville de Genève a été adopté par 41 voix contre 36.

Le présent référendum communal vise à annuler la décision de diminuer de 340 000 F les dépenses dans la solidarité internationale.

Les électrices et les électeurs acceptant les réductions budgétaires opérées par le Conseil municipal devront voter OUI, celles et ceux qui les refusent devront voter NON.

COMMENTAIRE DES AUTORITÉS

1. COMMENTAIRE DE LA MAJORITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL (PDC, PLR, UDC ET MCG)

La majorité du Conseil municipal (CM) défend les arbitrages budgétaires effectués.

Une bonne gestion financière d'une collectivité publique est cruciale puisqu'elle permet d'assurer durablement les prestations dont les habitant-e-s ont besoin. La conjoncture économique difficile, qui s'est traduite par une baisse des rentrées fiscales des personnes physiques en 2016, nécessite d'envisager l'avenir avec prudence et de réduire de façon raisonnable les dépenses de la Ville de Genève. La majorité du CM a donc pris ses responsabilités et a amélioré le résultat de 3,5 millions de francs, générant un excédent total au budget 2017 de 3,8 millions.

Il convient par ailleurs de préciser que la majorité du Conseil municipal a voté, en contrepartie de cette baisse du budget de la DGVS, une subvention équivalente de 340 000 F en faveur de la Croix-Rouge genevoise pour financer un programme d'aide au retour et de réinsertion de personnes souhaitant volontairement rentrer dans leur pays d'origine.

La majorité du Conseil municipal (PDC, PLR, UDC et MCG) accorde une importance toute particulière à ce que l'aide au développement soit utilisée de la meilleure manière possible.

C'est la raison pour laquelle elle vous invite à voter OUI à cette mesure.

2. COMMENTAIRE DE LA MINORITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL (PS, VERTS ET EàG) ET DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La minorité du Conseil municipal (CM) et le Conseil administratif (CA) se sont opposés à la réduction du budget consacré à la solidarité internationale, pour plusieurs raisons.

CETTE RÉDUCTION BUDGÉTAIRE PÉNALISE UN DOMAINE CLÉ DE NOTRE VILLE

Berceau de la Croix-Rouge et du droit international humanitaire, siège de nombreuses organisations internationales et non gouvernementales, patrie d'Henry Dunant, Gustave Moynier, Gustave Ador et Louis Appia, la Ville de Genève se distingue par sa

longue tradition humanitaire, son ouverture au monde et son rôle de ville-hôte. Fidèle à cet héritage séculaire, la Ville de Genève envisage la solidarité comme une nécessité. Ce faisant, elle a un rôle de relais pour renforcer l'action de nombreux citoyen-ne-s, qui s'engagent – au sein d'associations, d'écoles, de services municipaux, d'églises – en faveur d'un monde plus juste. La solidarité internationale fait ainsi clairement partie de l'identité genevoise.

En réduisant le budget de l'aide au développement alors que le CA souhaitait l'augmenter, la majorité du CM s'attaque à un domaine clé de la Ville de Genève. Outre sa portée symbolique, cette décision – qui intervient au moment où la commune célèbre les 50 ans de son action en matière de solidarité internationale – est lourde de conséquences. En effet, elle oppose les besoins (d'ici et d'ailleurs), diminue les ressources à disposition et impactera négativement l'activité de nombreuses associations.

IL N'Y AUCUNE JUSTIFICATION FINANCIÈRE À CETTE RÉDUCTION BUDGÉTAIRE

De surcroît, la majorité du CM n'avait aucune raison financière de procéder à une diminution du budget de la Délégation Genève Ville Solidaire. Non seulement le projet de budget 2017 présenté par le CA était équilibré, mais il dégagait au surplus un léger excédent financier de 265 000 F.

La minorité du Conseil municipal (PS, Verts et EàG) et le Conseil administratif vous invitent donc à voter et à faire voter NON aux coupes de 340 000 F dans les dépenses de la solidarité internationale.

COMMENTAIRE DU COMITÉ RÉFÉRENDAIRE

NON AUX COUPES DANS LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE NON AU DÉMANTÈLEMENT DE L'AIDE AUX ORGANISATIONS ŒUVRANT SUR LE TERRAIN DANS LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

La Ville de Genève, comme les autres communes du canton, consacre une partie de son budget à soutenir des petits projets de coopération au développement, d'aide humanitaire et de défense des droits humains dans des pays pauvres et où ces droits sont particulièrement menacés par des guerres ou des régimes autoritaires. La Confédération souligne l'importance de ces contributions communales. Ces soutiens ne vont jamais à des gouvernements ou à des Etats, mais à des projets concrets

gérés par des hommes et des femmes qui s'engagent directement sur le terrain au bénéfice des populations locales et contribuent à ce que ces populations puissent vivre dignement là où elles vivent. Dans ce sens il s'agit aussi d'une prévention active des migrations forcées.

Couper 340 000 F dans la solidarité internationale entraîne la suppression du financement de 12 à 15 projets dès cette année, et pénaliserait les petites associations engagées, le plus souvent par du temps bénévole, dans le suivi de projets concrets sur le terrain, alors que la Ville de Genève s'est engagée à atteindre le 0,7 % de son budget pour l'aide internationale. Les montants coupés représentent pour des communautés villageoises, des coopératives de femmes et des organisations de la société civile du Sud non seulement un geste de solidarité, mais une aide bienvenue et importante pour faire fonctionner des dispensaires, des écoles, des accès à l'eau potable ou à l'éducation des enfants et à la formation professionnelle donnant un avenir aux jeunes ou encore pour la lutte contre la torture et la protection des défenseurs des droits humains menacés.

Ces coupes indiscriminées dévalorisent le travail dans l'aide humanitaire, la coopération internationale et la lutte pour le respect des droits humains alors que ces engagements contribuent de manière importante aussi au rayonnement de Genève dans le monde. Les coupes dans la solidarité internationale ne procèdent nullement d'une volonté de mettre la «priorité aux Genevois» comme l'affirme la droite populiste. En effet, cette même droite coupe aussi dans le soutien de la ville à sa propre population, notamment la moins fortunée, comme le montre la coupe dans les allocations de rentrée scolaire qui fait l'objet du référendum numéro 4.

Pour l'ensemble de ces raisons, le comité référendaire «NON aux coupes budgétaires en Ville de Genève» vous invite à voter et à faire voter NON aux coupes dans la solidarité internationale.

RÉFÉRENDUM 3

Référendum communal contre la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 28 avril 2017 approuvant le budget 2017, en tant qu'elle prévoit la diminution de 963 160 F des dépenses dans l'encouragement à la culture du Département de la culture et des sports dans les groupes de comptes 313 (achats de fournitures et autres marchandises), 315 (entretien de matériel par des tiers) et 318 (honoraires et prestations de service) par rapport à l'exercice précédent.

SYNTHÈSE BRÈVE ET NEUTRE

Le 10 novembre 2016, le Conseil administratif de la Ville de Genève a déposé un projet de budget pour l'année 2017 bénéficiaire à hauteur de 265 000 F. Lors de sa séance du 10 décembre 2016, la majorité du Conseil municipal a renvoyé ce projet de budget à la commission des finances et le 22 décembre 2016 le Conseil municipal a voté les 12^{èmes} provisoires. Fin avril 2017, après avoir augmenté les coupes dans le budget présenté par le Conseil administratif, le Conseil municipal a voté le budget qui fait l'objet du présent référendum. Au final, ces réductions ont engendré un excédent de 3,8 millions de francs.

Les coupes budgétaires de 963 160 F dans l'encouragement à la culture portent un préjudice certain à l'accessibilité de la culture pour l'ensemble de la population. Ces coupes concernent les lignes qui permettent d'organiser des grandes manifestations culturelles, telles que la Fête de la Musique, le Festival Musiques en été ou la Nuit des Musées, de développer des expositions dans nos musées, d'acquérir des collections accessibles au plus grand nombre dans nos bibliothèques. Ces coupes touchent aussi les activités de médiation, les rendez-vous pour les familles lors des vacances scolaires ou les afterworks pour les jeunes adultes, certaines gratuités tels que l'accès aux expositions permanentes, les 1^{ers} dimanches du mois, l'emprunt gratuit dans les bibliothèques, les manifestations grand public en libre accès, tels que les concerts au Parc La Grange. Pour la Fête de la Musique, ce sont ces lignes qui permettent de financer toute la logistique d'un événement dont tout le monde reconnaît que, avec la Fête de l'Escalade en décembre, c'est l'un des plus fédérateurs de Genève.

De plus, ces budgets de fonctionnement et d'entretien permettent de financer les activités qui se déroulent au sein de nouvelles institutions. Qu'il s'agisse du nouveau Musée d'Ethnographie, de l'Alhambra rénové ou des futurs Nouvelle Comédie ou Pavillon de la danse.

Le budget de la Ville de Genève a été adopté par 41 voix contre 36.

Le présent référendum communal vise à annuler la décision de diminuer de 963 160 F des dépenses dans l'encouragement à la culture du Département de la culture et des sports dans le groupe de comptes 31.

Les électrices et les électeurs acceptant les réductions budgétaires opérées par le Conseil municipal devront voter OUI, celles et ceux qui les refusent devront voter NON.

COMMENTAIRE DES AUTORITÉS

1. COMMENTAIRE DE LA MAJORITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL (PDC, PLR, UDC ET MCG)

La majorité du Conseil municipal (CM) défend les réductions budgétaires effectuées.

Une bonne gestion financière d'une collectivité publique est cruciale puisqu'elle permet d'assurer durablement les prestations dont les habitant-e-s ont besoin. La conjoncture économique difficile, qui s'est traduite par une baisse des rentrées fiscales des personnes physiques en 2016, nécessite d'envisager l'avenir avec prudence et de réduire de façon raisonnable les dépenses de la Ville de Genève. La majorité du CM a donc pris ses responsabilités et a amélioré le résultat de 3,5 millions de francs, générant un excédent total au budget 2017 de 3,8 millions.

La majorité a par ailleurs estimé qu'un effort supplémentaire de 300 000 F, dans le domaine des mandats à des tiers ou de l'achat de fourniture, constituait une économie marginale et largement supportable pour le budget de la Ville, ces montants ne cessant d'augmenter années après années. On constate d'ailleurs chaque année aux comptes que cet argent n'est de toute façon pas dépensé dans sa totalité. Aucune prestation n'est ainsi mise en danger à travers cette mesure prise tant par le Conseil municipal que le Conseil administratif.

La majorité du Conseil municipal (PDC, PLR, UDC et MCG) accorde une importance toute particulière à ce que l'administration ait les moyens de travailler et soit à la hauteur des besoins des citoyens et des impôts dont ils s'acquittent.

C'est la raison pour laquelle elle vous invite à voter OUI à cette délibération qui n'impactera en rien le bon fonctionnement de notre cité.

2. COMMENTAIRE DE LA MINORITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL (PS, VERTS ET EàG) ET DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La minorité du Conseil municipal (CM) et le Conseil administratif (CA) se sont opposés aux réductions budgétaires, pour plusieurs raisons :

DES PRESTATIONS CULTURELLES MENACÉES

Ces budgets permettent de développer les expositions dans nos musées, d'acquérir des collections accessibles au plus grand nombre dans nos bibliothèques, de proposer des activités de médiation, des rendez-vous pour les familles lors des vacances scolaires ou des afterworks pour les jeunes adultes. Ces prestations ont un coût et certaines gratuités tels que l'accès aux expositions permanentes, les 1ers dimanches du mois, l'emprunt gratuit dans les bibliothèques, telles les manifestations grand public en libre accès, les concerts au Parc La Grange ou encore la Nuit des Musées, ne pourront pas être maintenues en quantité, qualité et diversité égales ou supérieures si les budgets devaient diminuer. Pour la Fête de la Musique, ce sont autant de musiciens qui ne joueront plus, de scènes et de partages en moins pour un événement dont tout le monde reconnaît que, avec la Fête de l'Escalade en décembre, c'est l'un des plus fédérateurs de Genève.

Les budgets de fonctionnement et d'entretien permettent de financer les activités qui se déroulent au sein de nouvelles institutions, notamment le nouveau Musée d'Ethnographie et l'Alhambra rénové.

L'ÉCONOMIE LOCALE EST PÉNALISÉE

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont des partenaires importants de la Ville de Genève. Chaque année, elles réalisent une part considérable de leur chiffre d'affaires grâce aux mandats confiés et les achats réalisés par la commune par le biais de la ligne 31. De nombreux secteurs économiques sont touchés par cette coupe : citons les entreprises de nettoyage, les entreprises du bâtiment, les fournisseurs en matériel bureautique ou de sonorisation musicale, les traiteurs, les imprimeurs, les agences de graphisme ou encore les réparateurs. Alors que la promotion économique locale fait partie des priorités de la Ville de Genève, et que le contexte économique est tendu, priver les PME d'une partie de leurs recettes est incompréhensible.

La minorité du Conseil municipal (PS, Verts et EàG) et le Conseil administratif vous invitent donc à voter et à faire voter NON à cette coupe de 963 160 F dans les dépenses dans l'encouragement à la culture.

COMMENTAIRE DU COMITÉ RÉFÉRENDAIRE

NON AUX COUPES DANS LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS POPULAIRES

Cette coupe de 963 160 F a un impact aussi bien sur les grandes manifestations culturelles, telles que la Fête de la Musique, le Festival Musiques en été ou la Nuit des Musées, sur le développement des expositions dans nos musées, l'acquisition des collections accessibles au plus grand nombre dans nos bibliothèques, que sur les activités de médiation, les rendez-vous pour les familles lors des vacances scolaires l'encouragement à l'accès aux musées pour les jeunes adultes, certaines gratuités telles que l'accès aux expositions permanentes, les premiers dimanches du mois, l'emprunt gratuit dans les bibliothèques, les manifestations grand public en libre accès, tels que les concerts au Parc La Grange. Pour la Fête de la Musique, ce sont autant de musiciens qui ne joueront plus, de scènes et de partages en moins pour l'événement culturel probablement le plus populaire de Genève.

Ces coupes budgétaires frappent également le soutien technique et logistique aux manifestations culturelles, aux jeunes troupes de théâtre qui débutent. Le succès de ces rassemblements sans cesse grandissant témoigne de l'attachement des Genevoises et Genevois à ces événements et au soutien sans faille à l'art théâtral. Ces manifestations populaires permettent l'accès à la culture et aux connaissances. Elles constituent un soutien à la création artistique locale.

UNE RICHESSE INESTIMABLE DE NOTRE VILLE QUE NOUS DEVONS PRÉSERVER À TOUT PRIX

La musique, le théâtre, le cinéma, la danse, les arts plastiques, les institutions culturelles emploient non seulement des artistes, mais aussi des artisans, des techniciens, des administrateurs, des graphistes, des électriciens dont le savoir-faire, sont menacés. Sans un soutien public important à la vie culturelle dans son ensemble, ce secteur sera gravement pénalisé en termes d'emplois et cela augmentera le taux de chômage à Genève. Sachant qu'un franc investi dans la culture rapporte au minimum trois francs à l'économie et à la collectivité, cette attaque contre la culture est totalement contre-productive!

LA CULTURE C'EST PLUS DE LIBERTÉ ET PLUS DE DÉMOCRATIE

Une offre culturelle diversifiée s'adresse à l'ensemble des différents publics que compose la population. Elle est indispensable au maintien d'une société libre, plurielle et capable de décider démocratiquement des choix de société. Les prestations dans les lignes 313 (achats de fournitures et autres marchandises), 315 (entretien de matériel par des tiers) et 318 (honoraires et prestations de service) sont essentielles pour permettre l'accès de tout le monde à l'offre culturelle. Ces coupes comporteraient une perte très grave pour la richesse et la diversité du débat d'idées à Genève. Avec moins de culture, nous deviendrions tous plus pauvres. Le 15 décembre 2015, la droite majoritaire a opéré 3.15 millions de francs de coupes dans les subventions à la culture et au social, en dépit d'un budget pourtant excédentaire de 8 millions de francs présenté par l'exécutif. Une absurdité! Le corps électoral suite à un référendum a refusé d'entamer cette offre culturelle en juin 2016 à plus de 60 %.

Pour l'ensemble de ces raisons, le comité référendaire « **NON aux coupes budgétaires en Ville de Genève** » vous invite à voter et à faire voter **NON aux coupes de 963'160 F des dépenses dans l'encouragement à la culture du Département de la culture et des sports dans les groupes de comptes 313 (achats de fournitures et autres marchandises), 315 (entretien de matériel par des tiers) et 318 (honoraires et prestations de service).**

RÉFÉRENDUM 4

Référendum communal contre la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 28 avril 2017 approuvant le budget 2017, en tant qu'elle prévoit la diminution de 150 000 F des dépenses pour les allocations de rentrée scolaire par rapport à l'exercice précédent.

SYNTHÈSE BRÈVE ET NEUTRE

Le 10 novembre 2016, le Conseil administratif de la Ville de Genève a déposé un projet de budget pour l'année 2017 bénéficiaire à hauteur de 265 000 F. Lors de sa séance du 10 décembre 2016, la majorité du Conseil municipal a renvoyé ce projet de budget à la commission des finances et le 22 décembre 2016 le Conseil municipal a voté les 12^{èmes} provisoires.

Fin avril 2017, après avoir augmenté les coupes dans le budget présenté par le Conseil administratif, le Conseil municipal a voté le budget qui fait l'objet du présent référendum. Au final, ces réductions ont engendré un excédent de 3,8 millions de francs.

Ces coupes budgétaires entraînent une diminution du montant destiné à l'allocation de rentrée scolaire octroyée aux familles les plus modestes afin de leur permettre l'achat de fournitures scolaires, telles que cartable, chaussures de gymnastique, etc. En 2016, 2571 familles et 3838 enfants ont bénéficié de l'allocation de la rentrée scolaire pour un montant total de 542 840 F, en légère hausse par rapport à 2015 (2%).

Lors des débats budgétaires, la majorité du Conseil municipal a amputé cette prestation de 90 600 F.

Au final, l'ensemble de ces réductions ont amélioré le résultat financier, qui est passé de 265 000 F d'excédent à 3,8 millions d'excédent.

Le budget de la Ville de Genève a été adopté par 41 voix contre 36.

Le présent référendum communal vise à annuler la décision de diminuer de 150 000 F, par rapport à l'exercice précédent le budget destiné à l'allocation de rentrée scolaire du Département de la cohésion sociale et de la solidarité dans le groupe de comptes 36.

Les électrices et les électeurs acceptant les réductions budgétaires opérées par le Conseil municipal devront voter OUI, celles et ceux qui les refusent devront voter NON.

COMMENTAIRE DES AUTORITÉS

1. COMMENTAIRE DE LA MAJORITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL (PDC, PLR, UDC ET MCG)

La majorité du Conseil municipal (CM) défend les arbitrages budgétaires effectués.

Une bonne gestion financière d'une collectivité publique est cruciale puisqu'elle permet d'assurer durablement les prestations dont les habitant-e-s ont besoin. La conjoncture économique difficile, qui s'est traduite par une baisse des rentrées fiscales des personnes physiques en 2016, nécessite d'envisager l'avenir avec prudence et de réduire de façon raisonnable les dépenses de la Ville de Genève. La majorité du CM a donc pris ses responsabilités et a amélioré le résultat de 3,5 millions de francs, générant un excédent total au budget 2017 de 3,8 millions.

S'agissant plus particulièrement de l'allocation de rentrée scolaire, il convient de préciser que la Ville n'avait pas dépensé, en 2015 et en 2016, l'entier de la somme prévue au budget. Les comptes laissent en effet apparaître un non-dépensé de près de 69 000 F en 2015, et de 57 000 F en 2016. C'est la raison pour laquelle la majorité a jugé qu'il était tout à fait envisageable de réduire les montants prévus en 2017. Personne ne se verra ainsi refuser une aide suite à ce vote.

La majorité a par ailleurs demandé à ce que cette allocation soit désormais versée en bons d'achat utilisables uniquement dans les commerces de la Ville de Genève de manière à soutenir le commerce local qui contribue, via la fiscalité, à financer les prestations publiques de la commune.

La majorité du Conseil municipal (PDC, PLR, UDC et MCG) accorde une importance toute particulière à soutenir les familles et à aider ceux qui en ont besoin, elle souhaite simplement mettre fin à la politique qui vise à mettre des sommes artificiellement élevées au budget, chose qu'on constate chaque année aux comptes lorsqu'on voit que la totalité des budgets ne sont pas dépensés.

C'est la raison pour laquelle elle vous invite à voter OUI à cette délibération qui n'impactera en rien les prestations publiques et le fonctionnement de notre cité.

2. COMMENTAIRE DE LA MINORITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL (PS, VERTS ET EàG) ET DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La minorité du Conseil municipal (CM) et le Conseil administratif (CA) se sont opposés aux réductions budgétaires, pour plusieurs raisons

En 2016, 2571 familles et 3838 enfants ont bénéficié de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS). Les montants octroyés représentent 542 840 F, en légère hausse par rapport à 2015 (2%).

Lors des débats budgétaires, la majorité du CM a amputé de 90 600 F l'allocation de rentrée scolaire. Au moment d'élaborer le projet de budget 2017, le Conseil administratif avait pourtant déjà diminué ces montants de 600 000 F à 540 600 F.

UNE COUPE QUI TOUCHE LES FAMILLES LES PLUS MODESTES

L'allocation de rentrée scolaire est une prestation sociale versée sous condition de revenus, en application du Règlement relatif aux aides financières du Service social.

Cette allocation est allouée aux familles les plus modestes, domiciliées en Ville de Genève, de nationalité suisse ou au bénéfice d'un titre de séjour valable.

Elle est accordée pour chaque enfant à charge, fréquentant un des degrés de la scolarité obligatoire. La condition suivante doit toutefois être remplie: l'enfant doit bénéficier personnellement et pour l'année civile en cours, du subside destiné à la couverture totale ou partielle des primes de l'assurance-maladie que le Canton de Genève accorde aux assuré-e-s de condition économique modeste.

UNE PRESTATION PEU COÛTEUSE ET EFFICACE

Le montant de l'allocation de rentrée scolaire est de 130 F par an pour un enfant à l'école primaire et de 180 F par an pour un enfant au Cycle d'orientation. Il est versé sous forme monétaire, par virement bancaire.

Le nombre de familles qui sollicitent cette allocation et d'enfants qui en bénéficient témoigne de sa pertinence.

UN NOMBRE STABLE DE BÉNÉFICIAIRES

Selon les estimations du Service social, le nombre de personnes au bénéfice d'un subside cantonal d'assurance-maladie va rester stable en 2017.

Pour conclure, la minorité du Conseil municipal (PS, Verts et EàG) et le Conseil administratif recommandent de combattre cette coupe de 150 000 F dans l'allocation de rentrée scolaire en votant et en appelant à faire voter NON à la délibération du Conseil municipal.

COMMENTAIRE DU COMITÉ RÉFÉRENDAIRE

NON AUX ATTAQUES CONTRE LES FAMILLES LES PLUS DÉMUNIES, CELLES QUI ONT DE LA PEINE À ACHETER LES CHAUSSURES DE GYM OU DES CARTABLES

L'allocation de rentrée scolaire (130 F par an pour un enfant à l'école primaire et 180 F par an pour un enfant au Cycle d'orientation) est réservée aux familles les plus modestes, domiciliées en Ville de Genève, de nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis de séjour valable. Elle est accordée pour chaque enfant à charge, fréquentant un des degrés de la scolarité obligatoire. La condition suivante doit toutefois être remplie : l'enfant doit bénéficier, personnellement et pour l'année civile en cours, du subside destiné à la couverture totale ou partielle des primes de l'assurance-maladie que le Canton de Genève accorde aux assuré-e-s de condition économique modeste.

Le montant de l'allocation rentrée scolaire est versé sous forme monétaire, par virement bancaire.

UNE COUPE MESQUINE DANS UN BUDGET DE PLUS DE 1 MILLIARD DE FRANCS

Comment comprendre que la droite majoritaire au parlement municipal ait osé s'attacher aux familles les plus démunies, celles qui ont de la peine à acheter les chaussures de gym ou des cartables à leurs enfants si ce n'est qu'elle a exprimé par là son dédain pour les familles qui peinent de plus en plus à boucler les fins de mois.

Pour l'ensemble de ces raisons, le comité référendaire « NON aux coupes budgétaires en Ville de Genève » vous invite à voter et à faire voter NON aux coupes de 150 000 F des dépenses pour les allocations de rentrée scolaire.

PRISES DE POSITION

RÉFÉRENDUM 1

Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 28 avril 2017 approuvant le budget 2017, en tant qu'elle prévoit la diminution de 1 000 000 F des dépenses générales des Départements finances et logement, constructions et aménagement, culture et sports, espaces urbains et sécurité, cohésion sociale et solidarité, par rapport à l'exercice précédent?

RÉFÉRENDUM 2

Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 28 avril 2017 approuvant le budget 2017, en tant qu'elle prévoit la diminution de 340 000 F des dépenses pour la solidarité internationale par rapport à l'exercice précédent?

RÉFÉRENDUM 3

Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 28 avril 2017 approuvant le budget 2017, en tant qu'elle prévoit la diminution de 963 160 F des dépenses dans l'encouragement à la culture du Département de la culture et des sports dans les groupes de comptes 313 (achats de fournitures et autres marchandises), 315 (entretien de matériel par des tiers) et 318 (honoraires et prestations de service) par rapport à l'exercice précédent?

RÉFÉRENDUM 4

Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 28 avril 2017 approuvant le budget 2017, en tant qu'elle prévoit la diminution de 150 000 F des dépenses pour les allocations de rentrée scolaire par rapport à l'exercice précédent?

| RÉFÉRENDUM | 1 | 2 | 3 | 4 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|
| Les Socialistes | NON | NON | NON | NON |
| PLR Ville de Genève | OUI | OUI | OUI | OUI |
| Parti Démocrate-Chrétien (PDC) | OUI | OUI | OUI | OUI |
| MCG – Mouvement Citoyens Genevois | OUI | OUI | OUI | OUI |
| Ensemble à Gauche | NON | NON | NON | NON |
| Les Verts | NON | NON | NON | NON |
| UDC | OUI | OUI | OUI | OUI |
| Comité référendaire «Non aux coupes générales linéaires dans les prestations de la ville» | NON | NON | NON | NON |
| Comité référendaire «Non aux coupes dans la solidarité internationale» | NON | NON | NON | NON |
| Comité référendaire «Non aux coupes dans la culture» | NON | NON | NON | NON |
| Comité référendaire «Non aux coupes dans l'allocation de rentrée scolaire» | NON | NON | NON | NON |
| Action des familles pour la défense des enfants scolarisés | NON | NON | NON | NON |
| Comité d'associations de la coopération et de la solidarité internationales. | NON | NON | NON | NON |
| DAL: Défense des Aîné-e-s, des Locataires, de l'Emploi et du Social | NON | NON | NON | NON |
| Des contribuables luttent | OUI | OUI | OUI | OUI |
| Familles solidaires | NON | NON | NON | NON |
| Jeunesse Socialiste Genevoise | NON | NON | NON | NON |
| La culture lutte se met en quatre | NON | NON | NON | NON |

| RÉFÉRENDUM | 1 | 2 | 3 | 4 |
|---------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|
| Les Verts pour une ville durable, solidaire, sociale et de culture! | NON | NON | NON | NON |
| NON aux coupes sur le dos des plus pauvres dans le monde. | NON | NON | NON | NON |
| Parti du Travail | NON | NON | NON | NON |
| Pour le respect de la volonté populaire 4XNON | NON | NON | NON | NON |
| Pour une ville solidaire | NON | NON | NON | NON |
| Pour une ville vivante et accueillante | NON | NON | NON | NON |
| SIT – Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs | NON | NON | NON | NON |
| solidaritéS | NON | NON | NON | NON |
| SSP syndicat des services publics | NON | NON | NON | NON |

À VOTRE SERVICE

VOTRE ENVELOPPE GRISE DOIT CONTENIR

POUR LES SUISSES RÉSIDENTS

- 1 carte de vote
- 1 enveloppe de vote bleue au format C5
- 1 bulletin de vote avec 8 questions
- 1 brochure explicative pour les sujets fédéraux
- 1 brochure explicative pour le sujet cantonal
- la présente brochure explicative

POUR LES ÉTRANGERS RÉSIDENTS

- 1 carte de vote
- 1 enveloppe de vote rose au format C5
- 1 bulletin de vote avec 4 questions
- la présente brochure explicative

Si votre matériel de vote n'est pas complet ou si vous avez perdu ou détruit votre carte de vote, il faut appeler le service des votations et élections qui vous renseignera volontiers sur la manière de procéder.

TÉL. 022 546 52 00

lundi 4 septembre au vendredi 22 septembre 2017 (de 9h à 17h)

samedi 23 septembre 2017 (de 8h à 12h)

dimanche 24 septembre 2017 (de 10h à 12h)

OÙ ET QUAND VOTER?

1. VOTE PAR INTERNET

L'urne électronique est ouverte du lundi 28 août 2017 à midi au samedi 23 septembre 2017 à midi.

Afin de ne pas être pris au dépourvu par une panne de courant ou une perturbation d'internet, nous vous invitons à voter aussitôt que vos choix seront arrêtés quant aux questions qui vous sont posées.

ASSISTANCE

Tout savoir sur le vote par internet: <http://www.chvote.ch/faq>

Une assistance téléphonique est à votre disposition au 0840 235 235, de 8h00 à 18h00, tous les jours ouvrables durant toute la durée du scrutin (le samedi 23 septembre 2017 uniquement de 8h00 à 12h00).

Vous pouvez aussi envoyer votre question à e-demarche@etat.ge.ch, il vous sera répondu dans le délai d'un jour ouvrable.

2. VOTE PAR CORRESPONDANCE

Les électrices et électeurs qui désirent exercer leur droit de vote par correspondance peuvent le faire dès réception du matériel de vote.

Les votes par correspondance doivent parvenir au service des votations et élections au plus tard le samedi 23 septembre 2017 à 12h00.

Pour garantir l'acheminement postal dans le délai prescrit, il vous est recommandé d'expédier votre enveloppe de vote au plus tard le jeudi 21 septembre 2017 (attention à l'heure de levée du courrier!).

3. VOTE À L'URNE

Au local de vote dont l'adresse figure sur votre carte de vote.

Les électrices et électeurs qui se présentent pour voter le dimanche 24 septembre 2017 de 10h00 à 12h00 doivent se munir:

- de leur carte de vote;
- d'une pièce d'identité;
- du matériel de vote.

1/8

3/8

5/8

7/8

%

!!

√

?

CHF

€

£

\$

¥

∩

≠

≡

≈

⊥

⋮

■

⋮